Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 013-211300413-20231003-DEL230928_5-DE

PUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE

GARDANNE

COMMUNE DE GARDANNE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MEMBRES EN EXERCICE : **35**

MEMBRES PRESENTS : **29**

MEMBRES REPRESENTES : **06**

DATE DE LA CONVOCATION : **22 septembre 2023**

DELIBERATION

2023-88

OBJET :

COMPOSITION ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit septembre à 18 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de GARDANNE s'est réuni à la Maison du Peuple, sous la présidence de Monsieur Hervé GRANIER, Maire,

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Antonio MUJICA, Sandrine ZUNINO, Alain GIUSTI, Arnaud MAZILLE, Fouzia BOUKERCHE, Jean-François GARCIA, Noura ARAB, Magali SCELLES, Adjoints.

Danielle CHABAUD, Gérard GIORDANO, Corinne D'ONORIO DI MEO, Claude DUPIN, Valérie FERRARINI, Kamel BELARBI, Vincent BOUTEILLE, Sylvia POLLET, Claire CAMPODONICO, Claude JORDA, Samia GAMECHE, Johanne GUIDINI-SOUCHE, Paméla PONSART, Jimmy BESSAIH, Jean-Marc LA PIANA, Marie-Christine RICHARD, Patricia SPREA, Laurent DESHAIES, Bruno PRIOURET, Kafia BENSADI, Conseillers municipaux.

Etaient représentés par procuration :

Pascal NALIN par Hervé GRANIER
Valérie SANNA par Corinne D'ONORIO DI MEO
Kuider DIF par Alain GIUSTI
Michel MARASTONI par Gérard GIORDANO
Sophie CUCCHI-GILAS par Noura ARAB
Guy PORCEDO par Jean-Marc LA PIANA

Secrétaire de Séance :

Vincent BOUTEILLE, Conseiller municipal

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 013-211300413-20231003-DEL230928_5-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1413-1 et L.2121-33,

Conformément à l'article L.1413-1, les communes de plus de 10 000 habitants doivent créer une Commission Consultative de Services Publics Locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

L'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que cette Commission, présidée par le Maire ou son représentant, comprend des membres de l'assemblée délibérante désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle et des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante.

Monsieur le Maire propose que ces commissions soient composées, outre le Maire Président de droit, de 12 membres titulaires désignés selon le principe de proportionnalité au sein de l'Assemblée, soit 7 membres du groupe majoritaire, 2 membres du Groupe « L'Avenir nous appartient, construisons le ensemble », 2 membres du groupe « Collectif citoyen Gardanne-Biver » et 1 membre du groupe « Ensemble, changeons l'avenir de notre ville »

Le Maire propose par ailleurs au Conseil municipal de retenir comme représentants des usagers :

- le CIQ Ouest,

- le CIQ Est,

- l'Office du Tourisme.

Ouï l'exposé des motifs rapporté,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

Article 1 :
De désigner à la Commission Consultative des Services Publics Locaux, les conseillers municipaux suivants :

Qualité	Titulaires
Président	Monsieur le Maire
	Madame Sophie CUCCHI-GILAS Madame Fouzia BOUKERCHE Monsieur Claude DUPIN Madame Magali SCELLES Madame Danielle CHABAUD Monsieur Jean-François GARCIA Monsieur Michel MARASTONI
Groupe « Collectif citoyen Gardanne-Biver »	Monsieur Claude JORDA Madame Johanne GUIDINI-SOUCHE
Groupe « L'Avenir nous appartient, construisons-le ensemble »	Madame Marie-Christine RICHARD Monsieur Laurent DESHAIES
Groupe « Ensemble, changeons l'avenir de notre ville »	Monsieur PRIOURET

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 013-211300413-20231003-DEL230928_5-DE

Article 2 :
De décider de retenir comme **représentants des usagers** :

- le Président du CIQ Ouest ou son représentant,
- le Président du CIQ Est ou son représentant,
- le Président de l'Office du Tourisme ou son représentant.

Adopté à l'**UNANIMITE** des suffrages exprimés

Fait à Gardanne, le 03 octobre 2023

Le Maire

MAIRIE DE GARDANNE (Bouches-du-Rhône)

Hervé GRANIER

Affiché le : 5 OCT. 2023